

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Monsieur LALANNE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AY 334 sise 8 impasse de la Porcelaine.

Dans le cadre du réaménagement global du secteur de la Porcelaine, Habitat Sud Atlantic – Office Public de l'Habitat de Bayonne (HSA - OPH) a fait part à la commune de Bayonne de son intention d'acquérir les emprises foncières non bâties entourant les immeubles bâtis lui appartenant sur le site de la Porcelaine et faisant aujourd'hui partie du domaine public communal.

Cette acquisition permettra à HSA de privatiser le parking et les espaces engazonnés attenants à sa résidence en vue d'une part, d'y aménager le parc de stationnement au bénéfice de ses locataires et d'autre part, d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à

mobilité réduite par la réalisation d'un parvis entre les deux immeubles et la création de rampes permettant de cheminer du parking jusqu'aux halls d'entrée.

Pour ce faire, la commune de Bayonne doit au préalable désaffecter et déclasser du domaine public l'espace situé 8 impasse de la Porcelaine servant d'assise à cette opération, d'une superficie de 2 652 m² et nouvellement cadastré AY 334 (plan ci-joint).

Il est précisé que l'emprise concernée jusqu'ici affectée à du stationnement et à des espaces verts, constitutive d'une dépendance du domaine public communal, n'est plus à ce jour matériellement accessible au public.

Elle peut donc dès lors, faire l'objet d'un déclassement afin de la rendre cessible pour réaliser l'opération susvisée. Il est précisé que ce déclassement ne portera pas atteinte à l'offre de stationnement du quartier.

Au vu de cela, compte tenu de la nature du projet, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prononcer la désaffectation et constater le déclassement du domaine public de ce terrain d'une superficie de 2 652 m².

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.